



Le " mariage franco-saoudien " .

Par **nykiki**, le **15/03/2010** à **11:10**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je souhaite avoir des informations concernant le " mariage franco-saoudien " .

En effet, je suis française et j'envisage de me marier avec un étudiant saoudien en France. J'ai récupéré un dossier de mariage auprès de la mairie de mon arrondissement. Nous avons toutes les pièces sauf le certificat de célibat et le certificat de coutume qui sont délivrés par le Consulat ou l'Ambassade d' Arabie-Saoudite à Paris.

D'après mon futur mari, l'obtention de ces deux certificats est très difficile voire impossible, car un étudiant saoudien de moins de 35 ans ne peut se marier avec une non-saoudienne.

Pouvez-vous m'informer et me guider dans mes démarches administratives.

Merci